



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - MANDATS & PROGRAMES

**7.1 – Rapport des Administrateurs au Conseil d'Administration de la SMAT :
approbation du rapport.**

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

L'article L 1524-5 du CGCT prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ».

Vous trouverez ci-joint le rapport présenté au titre de l'exercice 2014 par les représentants du SMTC au conseil d'administration de la SMAT, établi après approbation des comptes sociaux et du rapport de gestion par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la SMAT.

*
* *

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,
*[Les administrateurs de la SMAT n'ont pas pris part au vote :
MM. LATTES, GRASS, BRIAND, LAFON]*

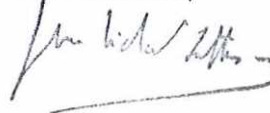
ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport présenté par ses représentants au Conseil d'Administration de la SMAT au titre de l'exercice 2014.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

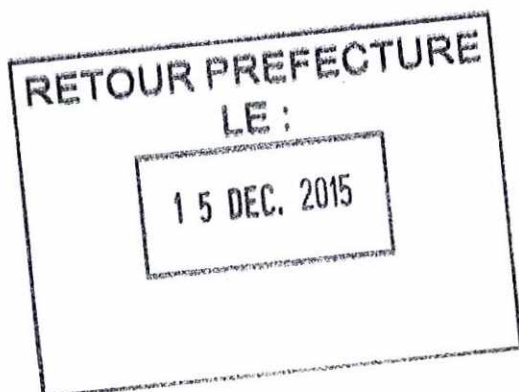
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES





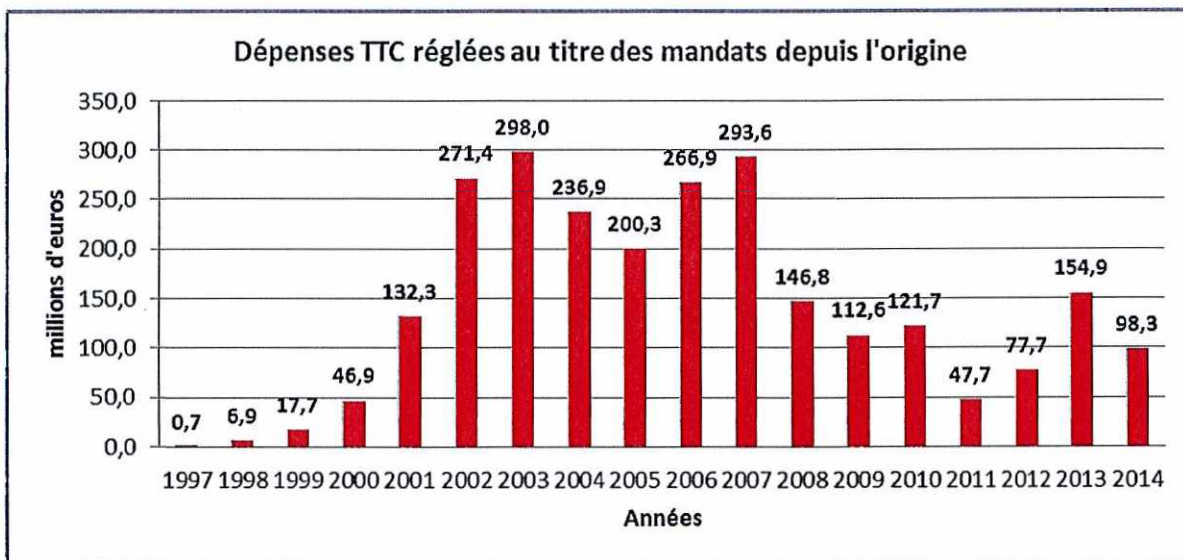
RAPPORT DE GESTION 2014

I. ACTIVITE

L'année 2014 a été marquée par les événements suivants :

- La prise d'exploitation du parc de stationnement public de Marengo au 23/02/14, suite à la signature d'un contrat de régie intéressée avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole ;
- L'obtention du quitus des missions de la SMAT sur les opérations communes Ligne A et Ligne B, l'opération S.A.E.I.V., et l'opération Issue de secours Capitole ;
- Le bénéfice d'un intéressement positif au profit de la SMAT, pour un montant total de 585 050 € HT généré par le respect du planning et des coûts, conformément à la convention de mandat sur les opérations Ligne T1 et S.A.E.I.V. ;
- La signature d'avenants entérinant une rémunération complémentaire au titre des opérations ENVOL (275 000 €) et 3ème dépôt de Colomiers (200 000 €), tenant compte des modifications de programme et de planning ;
- La suspension des opérations « Téléporté Oncopole / UPS » et « RD120 Gare de Portet » et le décalage de l'enquête publique sur le prolongement ligne B ;
- L'ouverture au public en septembre de la station Jean Jaurès réaménagée ;
- La fin des travaux « améliorations stations » et « sécurité tunnel » ;
- La signature de deux contrats d'AMO pour l'élaboration du programme de réalisation de parcs relai en élévation et l'élaboration du programme du projet « exploitation de la ligne A à 52 mètres ».

Pour l'année 2014, l'activité a généré des flux financiers de l'ordre de 98 millions d'euros TTC.



II. LES RESULTATS DE L'ACTIVITE

II.1 LE BILAN

Pour faciliter la lecture des comptes annuels, le bilan est présenté dans l'annexe comptable en séparant d'une part, les données propres à la Société et d'autre part, les chiffres des projets avec un bilan individuel par convention de mandat.

a) Données chiffrées des projets

Au 31 décembre 2014, conformément à la reddition des comptes remise au mandant le 31 janvier 2015, le montant cumulé des dépenses projets constatées s'élève (en milliers d'euros) à :

Pour le mandat 1 :

	Factures comptabilisées		Dépenses payées			
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
PROLONGEMENT LIGNE A	210 215	210 215	249 380	249 380	249 380	249 380
LIGNE B	1 199 179	1 199 353	1 421 160	1 421 362	1 421 167	1 421 341
ETUDES COMPLÉMENTAIRES	2 468	2 468	2 941	2 941	2 941	2 941
PROJETS COMMUNS LA - LB	4 866	4 866	5 809	5 809	5 809	5 809
LIGNE E	255 636	254 471	301 843	300 478	301 807	299 792
BILLETTEQUE RÉSEAU	29 903	29 903	35 817	35 817	35 817	35 817
LIGNE ENVOL	59 039	33 413	69 848	37 904	68 529	35 725
PARKINGS EN ÉLEVATION PLA	10 438	10 438	12 505	12 505	12 505	12 505
VIDEOSURVEILLANCE	1 684	483	2 015	575	2 010	574
S. A. E. I. V.	15 655	15 630	18 681	18 650	18 681	18 638
RÉMUNÉRATION SMAT CUMULÉE	59 215	58 067	70 886	69 514	70 886	69 514
COUT CUMULÉ DES PROJETS	1 848 298	1 819 307	2 190 886	2 154 937	2 189 533	2 152 037

Ces chiffres traduisent, par rapport à 2013, une augmentation de l'ordre de 29 millions d'euros HT des investissements en 2014.

Cette augmentation est notamment liée à la préparation de la mise en service de la ligne ENVOL, à la livraison et mise en service des caméras de vidéosurveillance et à la fin des travaux des ajustements finaux sur T1.

Pour le mandat concernant les itinéraires de bus en site propre :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
BSP AXE BUS TOLOSANE	15 499	12 671	18 358	15 081	17 917	15 002
BSP RD 813	27 029	27 029	31 961	31 961	31 961	31 961
BSP RD 888	4 389	4 389	5 136	5 136	5 136	5 136
BSP SECTEUR EST	28 903	28 903	33 759	33 759	33 759	33 759
Opération commune aux BSP	1 590	1 590	1 898	1 898	1 898	1 896
Rémunération cumulée	3 319	3 234	3 970	3 868	3 970	3 868
COUT CUMULE DES PROJETS	80 728	77 815	95 082	91 703	94 641	91 623

Ces chiffres traduisent la mise en service du projet BSP AXE BUS TOLOSANE.

Pour le mandat concernant les sous-opérations de l'exploitation de la Ligne A à 52 m :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Opération commune	3 343	3 156	3 857	3 648	3 842	3 636
Amélioration sécurité tunnel	14 307	11 646	17 066	13 909	16 958	13 419
Améliorations en station	6 515	3 688	7 766	4 394	7 764	4 230
Issue de secours Capitole	2 692	2 666	3 222	3 178	3 222	3 165
Extension des ateliers	2 698	635	3 222	758	2 865	647
Rémunération des opérations	5 801	5 009	6 941	5 991	6 941	5 991
TOTAL GENERAL PROJET	35 356	26 801	42 074	31 879	41 593	31 088

L'année 2014 a été marquée par :

- la fin des travaux sur les opérations amélioration du niveau de sécurité des tunnels et amélioration des stations,
- la fin des travaux phase 1 et le lancement des travaux de la phase 2 sur l'extension des garages ateliers Basso Cambo et Borderouge,
- l'obtention du quitus des missions SMAT sur l'opération Issue de secours Capitole.

Pour le mandat concernant le prolongement de la Ligne B vers LABEGE :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Prolongement ligne B	10 498	6 848	12 536	8 180	12 230	7 993
Rémunération cumulée	4 302	3 161	5 150	3 781	5 150	3 781
TOTAL GENERAL PROJET	14 800	10 010	17 686	11 961	17 380	11 774

L'opération en phase études a vu le montant de ses investissements évoluer faiblement sur 2014, l'enquête publique ayant été repoussée au 1^{er} trimestre 2015. La rémunération de la SMAT intègre l'avance versée par le SMTC conformément aux clauses contractuelles du mandat (1.848 K€).

Pour le mandat concernant le réseau Tramway :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
TF - Ligne GARONNE	97 007	85 258	114 234	100 251	113 318	98 035
TC1 - Etudes préliminaires	1 659	1 185	1 985	1 417	1 981	1 292
TC2 - 3 ^{ème} DEPOT	26 795	8 876	31 907	10 533	31 083	9 652
Rémunération cumulée	9 218	7 977	11 030	9 540	11 030	9 540
TOTAL GENERAL MANDAT TRAMWAY	134 679	103 296	159 156	121 742	157 412	118 519

Le montant des investissements significatifs sur le projet de construction du 3^{ème} dépôt de bus à Colomiers, en hausse de 18 M€ HT par rapport à l'année 2013, traduit la fin des travaux en vue de la mise en exploitation.

Sur la ligne Garonne, la clôture des marchés et l'aboutissement des négociations des réclamations de fin de chantier ont entraîné une hausse des investissements sur 2014.

L'année 2014 a aussi été marquée par l'abandon des études préliminaires et des phases opérationnelles des opérations BHNS Ouest, Canal et BHNS Sud-Est.

Pour le mandat concernant l'itinéraire de la Voie du Canal St Martory (VCSM) :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Voie du Canal Saint Martory	23 154	21 803	26 929	25 339	26 851	24 979
Rémunération cumulée	1 754	1 678	2 098	2 007	2 098	2 007
Coût cumulé du projet	24 907	23 481	29 027	27 345	28 948	26 986

Le montant des investissements traduit la phase de parfait achèvement à la suite de la mise en service.

Pour le mandat concernant le Téléporté Rangueil Oncopôle (Aérotram) :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AEROTRAM	693	532	760	593	741	369
Rémunération cumulée	200	168	239	201	239	201
Coût cumulé du projet	893	700	999	794	980	570

Le faible montant des investissements traduit la suspension des études préliminaires sur cette opération depuis mi-2014.

Pour le mandat concernant le BSP RD 120 Gare de Portet :

	Factures comptabilisées				Dépenses payées	
	Milliers € HT		Milliers € TTC		Milliers € TTC	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
RD 120 PORTET	418	239	500	286	500	229
Rémunération cumulée	276	164	331	196	331	196
Coût cumulé du projet	694	403	831	481	831	425

Le faible montant des investissements traduit la suspension des études préliminaires sur l'opération.

b) Le financement des projets

Le financement des projets est assuré par l'avance permanente de 31 millions d'euros consentie par le SMTC. Cette avance a permis de faire face au volume des dépenses des projets en 2014.

Cependant, pour être conforme aux conventions de mandat stipulant que le SMTC peut faire l'avance des dépenses nécessaires au paiement des dépenses de chaque opération, et pour éviter que l'avance permanente de 31 M€ soit requalifiée en prêt, le SMTC a décidé - par délibération n° D.2014.05.28.5.2 du Comité Syndical réuni le 28 mai 2014 - de verser à la SMAT une avance trimestrielle par mandat pour le préfinancement des opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage, hors Téléporté Ranguel Oncopole et BSP RD 120 Portet.

Ces avances trimestrielles sont évaluées sur la base des prévisions de budget annuel par opérations, abondées d'un aléa de 2%.

En pratique, sur 2014, le montant total de l'avance trimestrielle est évalué à 29 000 844 €. Ce système ayant été mis en place à partir de juillet 2014, il a été convenu avec le SMTC que l'avance permanente de 31 M€ soit réaffectée par la SMAT à hauteur de 29 000 844 € sur les mandats (hors Téléporté et RD 120 Portet), et que le reliquat de 1 999 567 € reste disponible dans les comptes de la SMAT jusqu'au 31/12/14.

Ensuite, tous les mois, la SMAT présente au SMTC un relevé de dépenses, avec justificatifs à l'appui, et le SMTC reverse à la SMAT la somme correspondant à ce relevé par mandat, afin de reconstituer le niveau de l'avance sur 3 mois glissants.

Par ailleurs, sur les mandats Téléporté et RD120 Portet, il avait été approuvé par délibérations du conseil syndical du SMTC, en date des 30/05/13 et 12/12/13, la décision d'accorder à la SMAT une avance de trésorerie pour chacun de ces mandats, comme suit :

- 1 150 000 € pour le mandat Téléporté,
- 850 000 € pour le mandat RD 120 Portet.

Compte tenu de la suspension de ces opérations, les dépenses réalisées sur 2014 ont été financées par ces avances, et la SMAT n'a pas demandé de versement complémentaire pour les reconstituer à leur niveau initial.

c) Matérialisation des données financières des projets sur le bilan :

L'enregistrement des opérations des mandats apparaît de manière compensée à l'actif du bilan de la société sous la rubrique « autres créances ».

Au 31 décembre 2014, ce poste « autres créances » indique une valeur de 5 653 K€ qui se décompose de manière suivante pour l'ensemble des mandats :

	Milliers d'euros	
<u>Autres créances</u>	2014	2013
Cumul des dépenses enregistrées	2 536 811	2 441 748
Demandes de remboursement transmises au SMTC	2 531 318	2 427 690
Factures non encore demandées en remboursement	5 494	14 058
Créance sur le mandant	24	14 180
Avance - préfinancement du mandant	47	16 164
Autres créances société	88	137
Total autres créances	5 653	44 539

Le poste « autres créances société » concerne principalement la créance sur l'impôt société pour 10 K€ et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à hauteur de 56 K€ en attente de remboursement.

Le poste « créance sur le mandant » concerne le solde des dépenses en attente de remboursement de la part du mandant.

L'avance permanente de 31 M€ n'existant plus, le compte « avance - préfinancement du mandant » est soldé, celui-ci servant à répartir ces 31 M€ affectés sur le mandat 1 sur les autres mandats en fonction des besoins de trésorerie par opération. Le solde de 47 K€ correspond à des avances ponctuelles entre mandat.

d) Les autres postes du Bilan

A l'actif :

Les immobilisations :

La société a investi 170 K€ en 2014. Il s'agit principalement pour cette année de dépenses de refonte de la téléphonie à hauteur de 50 K€, de la rénovation du bureau d'accueil du parking Marengo pour 13 K€, de matériel de transport pour 44 K€, ainsi qu'un complément de garantie lié à l'augmentation de notre consommation d'essence pour 2 K€. La société a financé ces acquisitions sur ses fonds propres.

La pérennisation du logiciel METRO a également été mise en service en 2014 ; les investissements de 2013 associés sont de 80 K€.

Les stocks :

La SMAT a fait en décembre 2005, l'acquisition d'un immeuble situé 3 rue des Changes à Toulouse conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 7 mars 2005 en vue de l'opération 52 mètres. Destiné à la revente, les dépenses afférentes à ce bien ont été imputées en stock établissant un coût global à 737 K€ à la clôture de l'exercice. La provision cumulée en fin d'exercice s'élève à 547 K€ et la valeur vénale de l'immeuble est de 190 K€. En 2014, aucune dotation n'a été effectuée.

Les clients et comptes rattachés :

Ce poste fait état des créances détenues par la société à l'égard notamment du SMTC et de la CUTM à la date de clôture.

La créance de 1 644 K€ provient pour 74 K€ à la comptabilisation de « produits à recevoir » au 31 décembre 2014. Il s'agit de la quote-part de rémunération attachée au présent exercice au titre de différentes conventions de mandats (mandat des Itinéraires bus en site propre et mandat Téléporté).

L'autre partie de ce poste correspond :

- ✚ pour 635 K€ à la facturation émise et non encore réglée concernant :
 - les missions d'assistance (AMO) au SMTC pour :
 - ✓ l'analyse des demandes de travaux des tiers autour des infrastructures de transports,
 - ✓ l'élaboration du programme pour les parcs relais en élévation,
 - ✓ l'élaboration du programme pour l'exploitation ligne A à 52 mètres,
 - ✓ l'extension de la ligne T1 en vue de la desserte du Parc des Expositions,
 - ainsi que l'intéressement positif sur le projet SAEIV, arrêté dans le protocole de clôture valant quitus des missions de la SMAT.
- ✚ pour 845 K€ à la facturation émise et non encore réglée concernant les missions relatives aux mandats pour la réalisation des infrastructures de transport.
- ✚ Pour 90 K€ de créance envers la CUTM au titre de la rémunération des prestations d'exploitation du parking en régie intéressée.

La trésorerie :

Ce poste d'un montant de 25 338 K€ contient à la fois la trésorerie propre de la SMAT et l'avance consentie par le SMTC utilisée au titre du préfinancement des dépenses.

La trésorerie propre de la SMAT est placée à hauteur de 4 025 K€ en livret B.

Le placement des excédents de trésorerie a permis de générer 25 K€ de produits financiers pour la société au titre de l'exercice 2014.

Les charges constatées d'avance :

Ce poste d'un montant de 25 K€ illustre le principe de spécialisation des charges par exercice. Il constate la quote-part des charges enregistrées au cours de l'exercice et exclues du résultat puisqu'elles concernent l'exercice suivant.

Au Passif :

Les capitaux propres :

Les capitaux propres d'un montant de 4 320 K€ sont constitués :

- du capital social investi par les actionnaires publics (3 075 K€) ;
- de l'accumulation des résultats conservés par l'entreprise depuis sa création (1 340 K€) ;
- du résultat généré en 2014 (-96 K€).

Aucune distribution de dividendes n'a été décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2014.

Les provisions pour risques :

Aucune provision pour risque n'a été réalisée sur l'exercice 2014.

Les provisions pour charges :

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été augmentée au 31 décembre 2014 pour atteindre un montant de 656 K€. Cette provision correspond aux droits calculés pour le personnel selon les éléments suivants :

- départ en retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans pour salariés nés à compter de 1955 (prise en compte de la réforme des retraites de 2010 applicable depuis 07/2011)
- application de l'article 42 de l'accord d'entreprise
- taux d'évolution des rémunérations : 1% par an
- probabilités de l'événement en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans l'entreprise et d'un taux de décès issu de la table réglementaire du code des assurances établie par l'INSEE
- un taux d'actualisation de 1,80 %
- la prise en compte des cotisations sociales au taux de 52 %

Fiscalement, cette provision n'est pas déductible de l'impôt sur les sociétés.

Les dettes à court terme :

- Les dettes financières :

Aucune dette financière n'est constatée à la clôture de l'exercice 2014.

- Les avances et acomptes reçus :

Ce poste d'un montant de 1 848 K€ représente l'avance facultative reçue dans le cadre de la convention de mandat Prolongement Ligne B signée en 2007.

- Les dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs (5 585 K€) correspondent principalement aux fournisseurs "projets". Elles représentent les sommes dues à l'ensemble des fournisseurs et concernent les décomptes ou factures arrivés à la SMAT en 2014 et non réglés à la date de clôture ainsi que les retenues de garanties.

- Les dettes fiscales et sociales :

Ce montant de 1 357 K€ représente les sommes dues aux organismes sociaux et au trésor public ainsi que l'engagement de la SMAT vis-à-vis de ses salariés en terme de congés payés.

- Les autres dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 20 330 K€ et concernent principalement pour un montant de 20 256 K€ la dette globale nette de la SMAT vis-à-vis du SMTTC au 31 décembre 2014. Le solde correspond aux avances de préfinancement des dépenses des mandats de 47 K€, dont la contrepartie se trouve à l'actif au poste « autres créances ».

Les recettes encaissées au titre de la Régie de Marengo non encore reversées à la CUTM au 31/12/14 s'élèvent à 26 K€.

Les produits constatés d'avance :

Aucun produit n'a été constaté d'avance sur l'exercice 2014.

II.2 LE COMPTE DE RESULTAT

a) Formation du résultat

La formation du résultat est décomposée dans le tableau suivant pour les exercices 2014 et 2013. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

Soldes intermédiaires de gestion	Milliers d'euros	
	2014	2013
Production de l'exercice	5 813	5 862
Consommation en provenance des tiers	-981	-849
Valeur ajoutée	4 832	5 013
Charges de personnel et impôts	-4 543	-4 637
Excédent brut d'exploitation	289	376
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-380	-107
Résultat d'exploitation	-91	269
Résultat financier	23	28
Résultat courant avant impôts	-68	297
Résultat exceptionnel	4	5
Intéressement des salariés	0	-101
Impôt sur les bénéfices	-32	-57
Résultat net de l'exercice	-96	144

b) Chiffre d'affaires

	Milliers d'euros	
	2014	2013
Rémunération des mandats	5 201	5 838
- Métro et tramway	972	907
- Bus en site propre	0	150
- Exploitation de la ligne A à 52 mètres	791	731
- Prolongement de la ligne B	1 141	967
- Réseau Tramway	1 242	2 177
- Voie du canal St Martory	75	544
- Téléporté Oncopole Rangueil UPS	66	135
- Bus en site propre RD 120 PORTET	113	164
- Liaison multimodale sud-est	0	0
- Traitement demandes de travaux des tiers	59	57
- AMO desserte Parc des Expositions	23	6
- AMO Parcs Relai en élévation	292	0
- AMO exploitation ligne A à 52 mètres	172	0
- Régie intéressée exploitation parking Marengo	255	0
Autres produits	612	23
Total chiffre d'affaires	5 813	5 862

La rémunération relative au poste « Métro et Tramway » résulte des opérations au titre du Mandat 1, dont les ajustements finaux sur la ligne T1 et l'opération ENVOL jusqu'à l'aéroport.

Concernant le mandat des opérations de bus en site propre, l'opération RD 813 AXE BUS TOLOSANE, a été mise en service début 2014.

La légère hausse de rémunération constatée sur le mandat d'exploitation de la ligne A à 52 mètres résulte de la relance des études sur la phase 3 de l'opération Extension des Ateliers.

La hausse de rémunération relative au mandat prolongement de la ligne B résulte de l'avancement de l'opération avec l'approbation de l'enquête publique et l'ouverture du dossier parcellaire avec mise en place de son suivi. De plus, les études PRO ont été lancées et réalisées, ce qui a permis de préparer les dossiers de consultation des travaux de gros œuvre.

S'agissant du mandat « Réseau Tramway », la baisse de rémunération perçue au titre de la tranche ferme - ligne Garonne - traduit notamment la phase de parfait achèvement après mise en service fin 2013, compensée par une hausse sur le 3^{ème} dépôt bus de Colomiers, dont les travaux ont été terminés fin 2014 pour une mise en service prévue tout début 2015.

Quant aux études préliminaires du réseau de tramway réalisées dans le cadre de la tranche conditionnelle 1, la rémunération perçue à ce titre sur 2014 correspond aux études menées jusqu'à l'abandon de la concertation sur le BHNS OUEST et des études préliminaires sur le tracé CANAL.

La rémunération relative à la réalisation de la Voie du Canal de Saint Martory représente la phase de parfait achèvement suivant la mise en service de ce bus début 2014.

S'agissant du mandat Téléporté, suite à une remise à plat de ce projet décidé par le Comité syndical du SMTC en date du 17/12/2014, la rémunération perçue représente la préparation des modalités de concertation, la clôture du marché d'architecte conseil, et le pilotage du démarrage des études complémentaires à réaliser sur une modification éventuelle du programme, objet de l'avenant n°1 approuvé.

La rémunération perçue sur le mandat Bus en site propre RD120 Portet, correspond au lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et au pilotage des phases études préliminaires. L'opération a été suspendue en juillet 2014.

Les deux nouveaux contrats d'AMO signés en 2014 (parc relai en élévation et exploitation ligne A à 52M) ont ramené une rémunération à hauteur de 464 K€.

La convention de régie intéressée pour l'exploitation du parking Marengo a généré une rémunération de 255 K€, correspondant au montant contractuel prorata temporis.

Les « autres produits » sont composés principalement de l'obtention d'un intéressement positif sur les opérations ligne T1 et S.A.E.I.V., généré par le respect du planning et des coûts.

c) Les charges d'exploitation

	Milliers d'euros			
	2014		2013	
	Smat	Parking	Total	Smat
Fournitures et matériel	58	32	90	70
Formation et sous-traitance	100	6	106	44
Locations	97	0	97	102
Charges locatives	11	0	11	15
Entretien et réparations	110	32	142	91
Assurances	71	12	83	67
Documentation et colloques	17	0	17	14
Personnel extérieur	6	0	6	10
Honoraires	203	3	206	219
Publicité et cotisations	96	2	98	86
Déplacements et missions	53	0	53	45
Téléphone et frais postaux	64	0	64	70
Services bancaires	7	1	8	16
Total charges externes	893	88	981	849

Le poste « honoraires » s'établit à 206 K€, en légère baisse par rapport à 2013. Ce poste concerne essentiellement les rémunérations :

- de la SCET et Toulouse Métropole (66 K€),
- des commissaires aux comptes (31 K€),
- de missions d'assistance juridique et sociale (37 K€)
- de missions d'assistance sur l'expertise et l'organisation des déviations et branchements de réseaux et des libérations d'emprises sur le Prolongement de la ligne B du métro (61 K€)

On constate sur 2014 une hausse des charges à hauteur de 132 K€, notamment liée aux charges de l'activité parking pour 86 K€ et à la sous-traitance engagée sur les marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du programme des parcs relais en élévation (53 K€).

d) La charge de personnel et les impôts divers :

4 543 K€

Compte tenu de l'activité de la SMAT, la charge de personnel représente une part prépondérante des dépenses de la société. Si l'on considère l'ensemble des charges de personnel à savoir les salaires, les charges sociales et le coût du personnel extérieur, le total représente près de 80 % des charges d'exploitation.

On note une diminution de la charge du personnel sur l'exercice, qui s'explique par la hausse des effectifs temps plein de 2,5 personnes, liée au recrutement à plus bas salaire pour faire face à l'activité parking, compensée par une baisse des primes et une baisse du salaire moyen, induite par les congés maternités et les absences maladie.

Impôts et taxes	155 k€
Charges de personnel	4 388 k€
Total	4 543 k€

e) Les dotations aux amortissements, les provisions et transfert de charges : 380 K€

Décomposés comme suit:

Dotations aux amortissements	180 K€
Dotations aux provisions pour charges	201 K€
Reprise sur provisions pour charges	
Transfert de charges	- 1 K€
Total	380 K€

La dotation aux amortissements de l'exercice se justifie par les investissements de l'année.

La dotation aux provisions pour charges concerne les engagements de la société en termes d'indemnité de départ à la retraite. La forte augmentation se justifie par la variation du taux d'actualisation, de 1,80 % contre 3,40 % en 2013, selon les modalités de calcul décrites plus haut.

d) Le résultat financier

Les produits financiers : 23 K€

Seuls les produits provenant des fonds propres de la société figurent en résultat. La trésorerie excédentaire de la société est placée en livret B au rendement de 2,25%, déduction faite des charges financières liées au coût des commissions bancaires relatives au paiement par cartes bancaires sur l'exploitation du parking Marengo, à hauteur de 3 K€ sur l'année.

e) Le résultat exceptionnel : 4 K€

Le résultat exceptionnel se décompose de la façon suivante :

	Milliers d'euros	
	2014	2013
Produits exceptionnels		
Bonus écologique	0	0
Produits exceptionnels divers	0	2
Produits de cession des immobilisations	5	3
Reprise des amortissements dérogatoires	0	15
Total des produits exceptionnels	5	20

Milliers d'euros**2014 2013****Charges exceptionnelles**

Pénalités contractuelles	1	0
Valeur nette des immobilisations cédées	0	0
Dotations aux amortissements dérogatoires	0	11
Dotations pour dépréciation immeuble	0	0
Total des charges exceptionnelles	1	11

Résultat exceptionnel**4 10**

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de :

- produit de cession d'immobilisations amorties ;
- pénalités liées au contrôle URSSAF sur le comité d'entreprise effectué sur les exercices 2011 et 2012.

f) L'intéressement des salariés :**0 K€**

L'intéressement des salariés est déterminé conformément à l'accord d'intéressement signé le 30 juin 2014. Malgré 3 critères atteints sur les 5 déterminés à l'accord, le résultat négatif de la société ne permet pas de distribuer d'intéressement aux salariés.

g) L'impôt sur les sociétés :**32 K€**

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant le taux de droit commun soit 33,1/3 %, sur le résultat fiscal qui devient positif du fait des réintégrations dont la majeure partie concerne la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Ce montant est donné avant imputation du CICE qui s'élève à 56 K€, constaté en diminution des charges de personnel.

III. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2015 sera marquée par :

- L'enquête publique du projet Prolongement ligne B prévue au printemps, et la décision attendue sur la déclaration de projet avant la fin de l'année,
- La décision de relancer le projet de Téléporté après analyse des études complémentaires en cours,
- La décision de relancer le projet de bus en site propre sur la RD120, après modification du tracé,
- La signature d'une convention de mandat avec le SMTC pour la réalisation de l'extension de l'exploitation de la ligne A à 52 mètres,
- La signature d'une convention de mandat avec le SMTC pour la réalisation d'un LINEO sur le tracé Plaisance du Touch Tournefeuille,
- La signature d'une nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SMTC ayant pour objet l'élaboration du programme de réalisation d'une troisième ligne de Métro

- La signature d'un marché d'AMO avec le SICOVAL pour la réalisation d'études d'un parc en ouvrage,
- La fin des travaux et mise en service de :
 - 3^{ème} Dépôt Bus Colomiers,
 - Ligne de tramway Envol,
 - Amélioration de la sécurité en tunnel,
 - Amélioration des stations,
 - Livraison des Garages Ateliers de Basso Cambo (phase 1) et de Borderouge (phase 2).

Le niveau d'investissement attendu sur 2015 est de l'ordre de 69 M€.

IV. ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas mené d'activité de recherche et développement au cours de l'année 2014.

V. DIVIDENDES

Au cours de l'exercice 2014, la société n'a versé aucun dividende selon la décision prise par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2014.

Pour rappel, aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

VI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (Art 39-4 et 223 quater du CGI)

Parmi les charges non déductibles du résultat fiscal de la société, les dépenses représentées par les amortissements excédentaires constatés sur les véhicules de tourisme se montent pour l'exercice 2014 à 4 537 €.

VII. LE CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital social de la SMAT est resté inchangé et s'élève à 3 075 300 euros soit 20 100 actions de 153 € chacune entièrement libérées.

VIII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Détermination du résultat distribuable :

Bénéfice de l'exercice	-	96 133
Report à nouveau		0
<i>Formant un bénéfice distribuable de</i>	-	96 133
Proposition de l'affectation		
En réserve légale à hauteur de		
A titre de dividendes versés aux actionnaires		0
<i>soit 0,00 € / action</i>		0
En réserve facultative pour le solde		
En report à nouveau		-96 133
TOTAL	-	96 133

IX. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Néant à la date d'arrêté des comptes.

X. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Rappel des obligations : l'article L 225-102-1, al 3 du code du commerce précise que le rapport du conseil d'administration doit comprendre « la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun de ses mandataires durant l'exercice ».

Avec la transformation en SPL, le capital de la SMAT est détenu par des actionnaires publics. La règle du cumul des mandats n'est donc pas applicable pour les fonctions exercées en tant que mandataires des collectivités territoriales (article L.225-95-1 du Code de Commerce).

XI. MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES

La société n'a octroyé ni rémunération ni avantage au profit de ses mandataires sociaux durant l'exercice 2014.

XII. DELAIS DE PAIEMENT

Les informations prévues par les articles L.232-1 et D.441-4 du code de commerce, sont présentées dans le tableau suivant :

Fournisseurs SMAT (Fonctionnement)	Solde Exercice 2013 : 96 596,95 €	Solde Exercice 2014 : 62 956,94 €
Paielements à moins de 30 jours	7 798,27 €	11 623,09 €
Paielements de 30 à 60 jours	78 904,75 €	44 939,62 €
Paielements à 60 jours et plus	9 893,93 €	6 394,23 €

Il convient de préciser que le montant de 44 939,62 € a été réglé en moyenne à 52 jours, compte tenu du respect des échéances indiquées par les fournisseurs sur leur facture.

Les délais de règlement des dettes fournisseurs liées aux mandats de maîtrise d'ouvrage confiés à la SMAT respectent les prescriptions du code des marchés publics, à savoir, une durée maximale de 30 jours.

XIII. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - EN EUROS

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	3 075 300	3 075 300	3 075 300	4 590 000	4 590 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	20100	20100	20100	30000	30000
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 812 916	5 861 538	5 564 838	5 272 799	5 289 223
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	317 331	397 663	599 881	498 098	630 295
Impôts sur les bénéfices	32 352	57 121	133 628	72 144	117 853
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	100 533	146 108	131 443	136 774
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(96 133)	143 944	198 803	190 743	155 695
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	14	12	16	10	13
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(5)	7	10	6	5
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	60	60	57	55	53
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 937 472	2 976 809	2 704 112	2 609 842	2 432 051
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 505 996	1 544 582	1 393 105	1 302 407	1 229 053

**RAPPORT DES REPRESENTANTS DU SMTC
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SMAT
EXERCICE 2014**

L'article L1524-5 alinéa 14 du CGCT précise que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Par délibération n° D.2014.05.16.4.1 du 16 mai 2014, le Comité Syndical a désigné pour représenter le SMTC au Conseil d'Administration de la SMAT, Messieurs Jean-Michel LATTES, Francis GRASS, Sacha BRIAND, Arnaud LAFON et Madame Karine TRAVAIL MICHELET.

Le Conseil d'Administration de la SMAT, dans sa séance du 12 juin 2014, a désigné M. Francis GRASS Président du Conseil d'Administration, et M. Arnaud LAFON Vice-Président.

En application de l'article L1524-5 alinéa 14 du CGCT, nous vous présentons ci-après notre rapport au titre de l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration de la SMAT s'est réuni en 2014 à deux reprises.

Il s'est prononcé sur les points suivants, tous approuvés :

♦ Réunion du 12 juin 2014 :

- Entrée en fonction des nouveaux représentants permanents au Conseil d'Administration
- Election du Président Directeur Général de la SMAT
- Election des Vice-Présidents
- Désignation des membres du Comité des Engagements
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Arrêté des comptes et rapport de gestion 2013
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SMAT
- Présentation de la Société (organigramme, projets et évolution)
- Budget 2014.

♦ Réunion du 5 décembre 2014 :

- Rapport du comité d'engagement
- Budget révisé 2014
- Plan de charge 2015.

Le Conseil d'Administration a arrêté le 20 mai 2015 les comptes annuels et le rapport de gestion 2014 de la SMAT, comptes et rapport soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015.

Vous trouverez ci-joint le rapport de gestion 2014 de la Société ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2014.

Fait à Toulouse, le 14 octobre 2015

Les administrateurs.